



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2014-2015

Chapitre 13 **Centre du commerce international**

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre de commerce international pour l'exercice biennal 2014-2015 ([A/68/6 \(Sect. 13\)/Add.1](#)). À cette occasion, il a rencontré le Directrice exécutive du Centre et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté des informations complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites qu'il a reçues le 4 novembre 2013.
2. En application des dispositions de la résolution [59/276](#) de l'Assemblée générale, un fascicule budgétaire simplifié donnant une estimation préliminaire des fonds nécessaires au programme d'activités du Centre pour l'exercice biennal 2014-2015 a été publié sous la cote [A/68/6 \(Sect. 13\)](#). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale, sans préjudice du résultat de l'examen du projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2014-2015, de prendre note des ressources demandées dans l'estimation préliminaire ([A/68/7](#), chap. II, par. IV.66).
3. Les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal 2014-2015 sont présentées dans le tableau 13.4 du projet de budget ([A/68/6 \(Sect. 13\)/Add.1](#)). Les fonds proviendront à parts égales des deux organisations de tutelle du Centre, à savoir l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
4. Le montant total des ressources à inscrire au chapitre 13 pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 73 209 300 francs suisses avant actualisation des coûts



(74 281 700 francs suisses après actualisation préliminaire), ce qui représente une diminution de 2 177 000 francs suisses, soit 2,9 %, par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Les ressources demandées sont en partie couvertes par des recettes estimées à 400 000 francs suisses pour l'exercice biennal et il resterait donc un montant net de 73 881 700 francs suisses à répartir également entre l'OMC et l'ONU (A/68/6 (Sect. 13)/Add.1, tableau 13.4).

5. Les ressources à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 seraient complétées par des fonds extrabudgétaires estimés à environ 88 000 000 de dollars, soit 82 632 000 francs suisses, ce qui représente une augmentation d'environ 8,7 %, en dollars, par rapport au montant de 76 015 100 francs suisses prévu à l'exercice précédent (A/68/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.38). Au total, il est proposé de financer 20 postes sur des ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

6. Le Secrétaire général propose d'affecter un montant de 59 839 900 francs suisses au financement de 160 postes (91 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 69 postes d'agent des services généraux ou des catégories apparentées), soit une diminution nette de 469 100 francs suisses résultant de la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) [A/68/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.37 a)].

Suppressions de postes

7. Le Secrétaire général propose de supprimer deux postes d'agent administratif [agent des services généraux (Autres classes)], l'un au Bureau de la Direction exécutive et l'autre dans les Services d'information commerciale, qui font partie de la Division du développement des marchés. Il indique qu'en ce qui concerne la Division du développement des marchés, la suppression proposée sera possible grâce aux gains d'efficacité que laisse prévoir une réduction du nombre de documents imprimés et une plus large utilisation des ressources numériques.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2012 le Centre avait mis en application un progiciel de gestion de la relation client afin d'améliorer la collaboration avec les pays bénéficiaires, les organisations de tutelle, les donateurs et les partenaires. Ce progiciel avait aidé à améliorer la manière dont le Centre recueille, conserve et partage des éléments d'information tels que les documents liés aux projets, la correspondance, les coordonnées de personnes à contacter et les comptes rendus de réunions. Le Comité a en outre été informé que ces éléments étaient conservés en un lieu central et facilement accessible et que le logiciel contenait de nouveaux mécanismes et de nouvelles procédures propres à améliorer les relations entre, d'une part, le Centre et, d'autre part, les pays bénéficiaires, les donateurs et les partenaires. Le Comité a en outre été informé que la mise en place du système de gestion de la relation client avait permis d'automatiser un certain nombre de tâches quotidiennes, ce qui rendait possible la suppression du poste d'assistant administratif/agent des services généraux (Autres classes) au Bureau de la Direction exécutive.

9. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions de postes proposées par le Secrétaire général et se félicite des efforts déployés pour faire des économies en mettant en place un système de gestion de l'information plus efficace.

Transferts de postes

10. Lors de son examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que les transferts de postes ci-après étaient proposés :

a) Le transfert d'un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe) du Bureau du Directeur de la Division des programmes de pays à la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce de la Division de support aux entreprises et institutions, en vue d'atteindre les objectifs suivants : i) améliorer les synergies entre le programme Femmes et commerce du Centre, qui est géré par la Section du renforcement des institutions d'appui au commerce, et les travaux menés par l'administrateur de programme; et ii) établir fermement l'action du Centre en faveur de l'intégration des OMD dans les institutions d'appui au commerce, qui représentent les relais multiplicateurs essentiels de son action;

b) Le transfert de la Section des services des technologies de l'information (Division d'appui aux programmes) au Bureau du Directeur exécutif adjoint d'un poste P-3 d'informaticien dont le titulaire sera chargé : i) de prêter appui au Bureau du Directeur exécutif adjoint dans les domaines de l'analyse et de la gestion des résultats et en tant que conseiller; ii) d'apporter son concours à l'achèvement du programme de gestion fondée sur les résultats et à la mise en œuvre du cadre stratégique proposé pour 2014-2015; et iii) d'envisager de nouvelles voies possibles dans le domaine de l'organisation des ressources, des partenariats et de la mise au point de vastes programmes et d'aider à définir le positionnement du Centre en regard du programme pour l'après-2015;

c) Le transfert d'un poste P-4 de spécialiste des communications avec les entreprises depuis la Section communication et événements du Bureau de la Direction exécutive à la Section des services des technologies de l'information de la Division d'appui aux programmes afin d'étendre la portée des travaux du Centre auprès de ses bénéficiaires en utilisant les technologies de l'information et des communications. La Section des services des technologies de l'information travaille en étroite coordination avec la haute direction du Centre pour s'assurer que les systèmes informatiques sont conçus et appliqués de manière à faciliter la réalisation des grands objectifs stratégiques du Centre.

11. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts de postes proposés par le Secrétaire général.

Modifications de la source de financement

12. Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétaire général proposait que le poste (P-5) de spécialiste hors classe de la planification stratégique du Bureau de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation, au Bureau de la Direction exécutive, actuellement financé sur les ressources du budget ordinaire, le soit désormais sur les sources de financement extrabudgétaire étant donné que les fonctions y afférentes concernent dans une large mesure des activités d'appui aux programmes. Selon les informations communiquées, cette mesure ferait mieux correspondre les fonctions afférentes au poste avec sa source de financement.

13. En outre, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général proposait qu'un poste P-5, actuellement occupé par le Chef par intérim du Bureau pour les États arabes de la Division des programmes de pays et financé sur des ressources extrabudgétaires, soit désormais financé sur les ressources du budget

ordinaire. On lui a indiqué que le titulaire de ce poste, outre ses fonctions de chef par intérim du Bureau, était chargé d'aider à mettre au point des projets et programmes. On lui a également indiqué qu'il était proposé de financer ce poste sur les ressources du budget ordinaire afin de mieux faire correspondre la fonction qu'il remplit avec sa source de financement.

14. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à modifier la source de financement des deux postes susmentionnés afin de mieux faire correspondre les fonctions qu'ils remplissent avec leurs sources de financement respectives. Toutefois, en ce qui concerne l'actuel poste P-5 de chef par intérim du Bureau pour les États arabes, le Comité recommande d'appliquer toutes les dispositions réglementaires pertinentes en matière de recrutement comme s'il s'agissait d'un nouveau poste, étant donné qu'il n'a pas été précédemment approuvé dans le cadre du budget ordinaire (voir A/68/7, par. 104).

Taux de vacance de postes

15. Lors de son examen du projet de budget du Secrétaire général, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions au sujet des vacances de poste, a été informé qu'au 17 octobre 2013, 22 postes à financer sur le budget ordinaire et 3 postes à financer sur les ressources extrabudgétaires étaient vacants. Le Comité a en outre été informé qu'à cette même date, des procédures de recrutement étaient à divers stades d'avancement pour 23 de ces postes et il était envisagé d'en supprimer 2. Il a également été informé que sept de ces postes avaient été vacants pour une période d'au moins deux ans mais étaient à présent en voie d'être pourvus.

16. Ayant demandé des renseignements supplémentaires, le Comité consultatif a été informé qu'en raison du long délai entre le départ de l'ancien Directeur exécutif et la nomination de son successeur, le recrutement de fonctionnaires à des postes stratégiquement importants avait pris du retard. Il a également été informé que l'accord conclu avec la direction des deux organisations de tutelle (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Organisation mondiale du commerce), selon lequel les décisions concernant les postes à pourvoir au Bureau du Directeur exécutif devaient être prises en étroite collaboration avec le futur Directeur exécutif, s'était traduit par des retards supplémentaires.

17. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que l'avis de vacance du poste de directeur du Groupe de la planification stratégique, de la performance et de la gouvernance avait été affiché deux fois, en 2010 et en 2011, depuis que ce poste était devenu vacant en 2009, mais qu'aucun candidat approprié n'avait été trouvé. On lui a indiqué que dans l'intervalle, les fonctions afférentes à ce poste étaient exercées par du personnel temporaire. Le Comité a été informé que la nouvelle Directrice exécutive s'était fixée comme priorité de pourvoir ce poste et les autres postes vacants au Centre.

18. Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dès que possible. En outre, le Comité rappelle que selon lui, il faudrait réexaminer la nécessité des postes qui sont vacants pendant deux ans ou plus et justifier leur maintien dans le projet de budget-programme ou, au contraire, proposer leur suppression (A/68/7, chap. I, par. 107).

Répartition du personnel de direction par sexes et par nationalités

19. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements concernant la répartition par sexe et par nationalité du personnel de direction (P-5 et fonctionnaires de rang supérieur) du Centre. Le Comité relève que sur les 21 membres du personnel à ce niveau, 15, soit 71 %, sont des hommes (1 D-1 et 14 P-5) et 6, soit 29 %, sont des femmes (1 SSG, 2 D-1 et 3 P-5). En ce qui concerne la répartition géographique, le Comité note que 17 nationalités sont représentées parmi les 21 membres du personnel de direction du Centre, mais qu'un seul de ces derniers provient d'un pays moins avancé. **Le Comité consultatif prend note de la répartition par sexe et par nationalité du personnel de direction du Centre et encourage celui-ci à continuer d'élargir la représentation géographique de son personnel.**

Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

20. Globalement, le montant demandé pour l'exercice 2014-2015 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève 13 369 400 dollars, ce qui représente une diminution de 1 707 900 francs suisses (11,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme il ressort des renseignements complémentaires obtenus par le Comité, cette diminution est surtout imputable à la réduction des dépenses prévues au titre des postes suivants : autres dépenses de personnel (937 000 francs suisses); services contractuels (669 500 francs suisses); mobilier et matériel (280 300 francs suisses); et subventions et contributions (311 800 francs suisses). Ces réductions sont en partie annulées par une augmentation des prévisions de dépenses au titre des consultants (535 200 francs suisses).

Autres dépenses de personnel

21. Il ressort des informations complémentaires obtenues par le Comité que la réduction prévue de 937 000 francs suisses est surtout imputable à des réductions prévues des dépenses au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions), par suite de la non-reconduction de deux emplois de temporaire, l'un concernant un administrateur de programme (P-4) chargé de l'analyse comparative et l'autre, un graphiste adjoint (P-2), ainsi qu'à d'autres réductions au titre du personnel temporaire pour les réunions du Groupe consultatif commun et au titre du remplacement des fonctionnaires en congé de maladie, conformément à l'application par le Secrétaire général des dispositions de la résolution [67/248](#) de l'Assemblée générale. Il est en outre indiqué que l'on rechercherait à financer ces dépenses sur des ressources extrabudgétaires.

22. Le Comité consultatif rappelle que, dans son projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, le Secrétaire général avait demandé la transformation des deux emplois de temporaire en postes permanents. Le Comité rappelle en outre qu'il avait recommandé de ne pas donner suite à la proposition de transformer en poste l'emploi d'administrateur de programme (P-4), estimant que les fonctions y afférentes étaient limitées dans le temps ([A/66/7/Add.5](#), par. 14). Le Comité rappelle en outre que l'Assemblée générale avait décidé que l'emploi de temporaire de graphiste adjoint (P-2) continuerait d'être financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autres que pour les réunions) (résolution [66/247](#), sect. VI, par. 2).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des mesures avaient été prises pour développer les capacités internes de faire face, à l'avenir, aux demandes de services assurés par les

titulaires de ces deux emplois, afin que les opérations puissent se poursuivre après l'expiration de leur financement. En ce qui concerne les fonctions exercées par l'administrateur de programme (P-4), un modèle d'analyse comparative largement accessible et disponible sur le Web a été mis au point à l'intention des organismes de promotion du commerce souhaitant analyser ou comparer leurs résultats, ou se livrer à une autoévaluation succincte. En ce qui concerne les fonctions exercées par le graphiste adjoint (P-2), le Comité a été informé que le Centre avait mis au point les principaux éléments d'une communication plus claire et plus cohérente, notamment un remodelage du rapport annuel, du site Web et de l'intranet, ainsi que des modèles de divers types de documents à utiliser pour la conception de ses supports d'information.

24. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la non-reconduction des deux emplois de temporaire proposée par le Secrétaire général. Il renvoie néanmoins aux observations qu'il a précédemment formulées en ce qui concerne le financement sur des ressources extrabudgétaires de fonctions qui étaient financées sur les ressources du budget ordinaire et ont été supprimées (A/68/7, par. 80) et souligne que si une assistance temporaire se révélait nécessaire pour assurer ces deux fonctions, celle-ci devrait être financée sur les ressources du budget ordinaire et être comptabilisée comme telle dans le rapport sur l'exécution du budget.

Consultants

25. Le montant de 1 148 600 francs suisses prévu au titre des consultants pour l'exercice 2014-2015 représente une augmentation de 535 200 francs suisses par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013. Il ressort du complément d'information donné au Comité que cette augmentation est principalement imputable au reclassement des dépenses au titre de services informatiques et télématiques spécialisés qui, à l'exercice biennal 2012-2013, avaient été comptabilisés à la rubrique des services contractuels.

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 535 200 francs suisses reflétait le reclassement des dépenses au titre des services de consultants informaticiens (500 500 francs suisses) et d'autres services de consultants nécessaires aux fins de la traduction et de la mise en forme des textes des publications du Centre (75 000 francs suisses), qui étaient précédemment comptabilisés à la rubrique des services contractuels. Le Comité a été informé que dans ces conditions, l'augmentation représentait un reclassement budgétaire, de la rubrique des services contractuels à celle des consultants, des dépenses prévues, et non une augmentation de ces dépenses. Le Comité a également été informé que le montant de 500 500 francs suisses demandé au titre des services de consultants informaticiens couvrirait la prestation de services spécialisés, notamment des activités de mise en place de systèmes institutionnels, qui permettraient au Centre de mettre au point et de perfectionner ses systèmes institutionnels de gestion de programmes et de projets, ses systèmes de gestion électronique des documents, ses bases de données économiques, ses systèmes d'informations administratives ainsi que ses sites et applications intranet et Internet.

Voyages du personnel

27. Un montant de 678 000 francs suisses est proposé pour couvrir les dépenses au titre des voyages du personnel en 2014-2015, sans changement par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits au titre des voyages du personnel avaient été maintenus à un niveau constant depuis l'exercice biennal 2006-2007, et n'avaient pas fait l'objet d'ajustements au titre de l'inflation. Il a en outre été informé que les diverses mesures d'efficacité qui avaient été prises s'étaient traduites par une réduction des dépenses au titre des voyages, surtout dans le cadre des projets extrabudgétaires. Ces mesures comprenaient l'application d'une politique d'achat des billets d'avion 16 jours à l'avance, la négociation des tarifs avec les compagnies aériennes et l'utilisation de compagnies à bas coût, les déclassés volontaires de la classe affaires à la classe économique, le recours à l'enseignement à distance permettant d'économiser le coût des voyages vers les pays bénéficiaires, la mise en œuvre de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale sur les voyages officiels et un plus large recours aux systèmes de visioconférence et d'apprentissage électronique.

28. Le Comité consultatif prend note des mesures de réduction des frais de voyage et compte qu'elles se traduiront à l'avenir par une réduction des prévisions budgétaires pour cet objet de dépense. En outre, et conformément à la recommandation qu'il a faite en ce qui concerne tous les autres chapitres du budget, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver une réduction de 5 % du total des frais afférents aux voyages du personnel (A/68/7, par. 123).

Services contractuels

29. Le montant de 1 978 600 francs suisses prévu au titre des services contractuels pour 2014-2015 représente une diminution de 669 500 francs suisses par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme indiqué aux paragraphes 25 et 26 ci-dessus, cette diminution est principalement imputable au reclassement des dépenses au titre des services informatiques et télématiques spécialisés, qui étaient comptabilisés à la rubrique des services contractuels à l'exercice 2012-2013 et seront classés à la rubrique des consultants en 2014-2015.

30. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes.

Mobilier et matériel

31. Au tableau 13.6 de son rapport, le Secrétaire général propose de prolonger de six mois, en le portant de 4 ans à 4 ans et demi, le cycle de vie budgétisé des ordinateurs portables et des ordinateurs de bureau. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon la politique actuelle, les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables doivent être remplacés avant la fin de leur quatrième année pour des raisons tenant à l'expiration, passé ce délai, de la garantie et de l'appui technique. Il a en outre été informé que si le cycle de remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables du Secrétariat, missions politiques spéciales non comprises, était porté à 4 ans et demi, les économies à prévoir au budget ordinaire au titre des coûts d'acquisition s'élèveraient à 162 000 dollars par an dans l'hypothèse d'une répartition homogène des achats sur le cycle.

Le Comité rappelle que dans son précédent rapport (A/58/7, par. 113), le Secrétaire général avait estimé à 2,37 millions de dollars l'économie à réaliser en portant de 3 à 4 ans le cycle de remplacement des ordinateurs personnels. **À cet égard, le Comité consultatif se félicite de la mesure d'économie proposée consistant à porter de 4 ans à 4 ans et demi le cycle de remplacement des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables du Centre et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'appliquer cette même mesure au budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015. Le Comité lui recommande en outre de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations à jour sur les conséquences financières de cette mesure lorsqu'elle examinera le projet de budget du Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015.**

Observations générales

Évaluation indépendante des activités du Centre du commerce international

32. Au paragraphe 13.21 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant des dépenses prévues pour la réalisation d'une évaluation indépendante des activités du Centre pendant l'exercice 2014-2015 est estimé à 2 258 000 dollars (dont 928 000 dollars au titre du budget ordinaire et 1 330 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires). Il indique en outre que les activités d'évaluation, pendant l'exercice biennal 2014-2015, porteraient en priorité sur l'examen des progrès accomplis et sur les enseignements tirés des précédentes évaluations; sur la mise en œuvre de plans de travail pour l'évaluation annuelle couvrant les programmes du Centre; sur un renforcement de l'intégration des enseignements tirés des évaluations dans les mécanismes d'élaboration des projets; et sur un effort particulier visant à faire connaître la fonction d'auto-évaluation dans le Centre grâce à la formation, à l'amélioration des modèles et à un mécanisme de contrôle de la qualité.

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les enseignements stratégiques à tirer de l'évaluation auraient probablement des conséquences pour le travail et l'organisation du Centre et que la mise en œuvre de ses recommandations pourraient avoir un impact budgétaire que l'on ne pouvait encore toutefois déterminer. Le Comité a en outre été informé que le coût des réformes qui seraient adoptées par suite de l'évaluation aux fins d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la viabilité et l'impact des activités du Centre serait couvert par les ressources extrabudgétaires du Centre. Il a également été informé que tout impact de l'évaluation sur le budget ordinaire du Centre serait pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017.

34. Le Comité consultatif attend avec intérêt d'être informé sur le résultat de l'évaluation indépendante des activités du Centre dans les futurs projets de budget.

Simplification des procédures budgétaires

35. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale avait approuvé ses recommandations (A/59/543) concernant les dispositions administratives afférentes à la présentation du budget du Centre. Le Comité rappelle également que les dispositions recommandées comprenaient la présentation d'un fascicule simplifié à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au printemps de l'année précédant l'exercice financier pour que les deux organismes puissent prendre note du montant des ressources demandées. En outre,

la publication du fascicule serait suivie d'une proposition détaillée complète qui serait présentée à l'automne, pour décision, aux deux organismes (A/59/543, par. 5). Le Centre continuerait de surcroît à établir deux fascicules budgétaires contenant les mêmes renseignements financiers et données de fond sous deux formats différents, l'un pour l'OMC et l'autre pour l'ONU.

36. Le Comité consultatif estime que davantage pourrait être fait pour harmoniser les deux documents budgétaires et simplifier encore les dispositions actuelles, qui l'obligent à examiner deux fois le budget du Centre dans l'année qui précède l'exercice financier. En conséquence, il prie instamment le Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de simplifier encore les dispositions administratives afférentes à la présentation du budget du Centre afin que celui-ci fasse l'objet d'un seul examen de sa part dans l'année précédant l'exercice financier.

Mesure des résultats

37. À la lecture des mesures de résultats contenues dans le tableau 13.8 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif relève un abaissement de l'objectif concernant le nombre d'institutions faisant état de progrès dans leur gestion et leurs services aux petites et moyennes entreprises grâce à l'aide du Centre. Le tableau indique que le nombre d'institutions visées pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 120, ce qui représente une réduction par rapport au résultat de l'exercice 2012-2013, estimé à 139. De même, l'objectif concernant le nombre d'entreprises qui seront préparées à l'exportation en 2014-2015 grâce aux activités de formation du Centre s'élève à 1 900, ce qui représente une réduction en regard du résultat de 2012-2013, estimé à 2 000 entreprises.

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les mesures des résultats proposées pour l'exercice 2014-2015 étaient censées refléter à la fois les résultats que le Centre vise à obtenir et les activités qui conduiraient à ces résultats. Il a en outre été informé que les mesures de résultats avaient été affinées pour mieux correspondre tant aux compétences que le Centre peut offrir qu'aux résultats souhaités par les partenaires bénéficiaires et les autres parties prenantes. On lui a expliqué que, pour chaque projet, les mesures de résultats étaient définies compte tenu de la demande et que cette définition donnait lieu à une évaluation détaillée des besoins des clients sur la base de méthodes d'évaluation des besoins appliquées par le Centre, à des consultations avec les parties prenantes et à la mise au point d'un cadre logique complet.

39. Le Comité consultatif prend note de l'abaissement des objectifs de résultats et recommande de garder à l'étude la question de la mesure des résultats du Centre.

40. Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 14, 28 et 39, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions présentées au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.